

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE SESSION 2020

(Extrait de l'arrêté n°200109CON02ART-AR)

Cet examen est organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de la région des Pays de la Loire.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

L'examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon du grade de rédacteur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, « *les candidats peuvent être admis à subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement...* » *

Par conséquent, sont admis à se présenter à cet examen, les fonctionnaires qui au 31 décembre 2021 auront au moins atteint le 4^{ème} échelon du grade de rédacteur et justifieront d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les services accomplis pour une durée hebdomadaire de travail supérieure ou égale au mi-temps sont pris en compte comme du temps complet (sinon au prorata du nombre d'heures par rapport à la durée de légale de travail dans la collectivité).

En outre, les candidats à l'examen professionnel devront être en activité le jour de la clôture des inscriptions.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Le dossier d'inscription devra être retiré du 24 mars 2020 au 15 avril 2020 inclus auprès du Centre de Gestion de la Sarthe selon les modalités suivantes :

- ↳ en effectuant une préinscription individuelle sur le site internet du Centre de Gestion de la Sarthe : www.cdg72.fr
- ↳ dans les locaux du Centre de Gestion de la Sarthe par le biais d'une préinscription individuelle sur la borne Internet prévue à cet effet

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Sarthe, du dossier papier téléchargé et imprimé à l'issue de la préinscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées

- ↳ par voie postale (le cachet de la poste faisant foi): sur demande écrite individuelle, **précisant impérativement** les coordonnées du demandeur (nom, prénom, adresse postale, adresse courriel et numéro de téléphone), accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 100 grammes. Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé.

Le dossier d'inscription devra être retourné complété et accompagné des pièces justificatives exclusivement au Centre de Gestion de la Sarthe (3, rue Paul Beldant -72014 Le Mans Cedex 2) au plus tard **le 23 avril 2020** :

- ↳ avant 17H00 pour les dossiers déposés directement dans les locaux du Centre de Gestion de la Sarthe,
- ↳ le cachet de la poste faisant foi, pour les dossiers acheminés par voie postale.

Les horaires d'ouverture du Centre de Gestion de la Sarthe sont fixés de la manière suivante :

- ↳ lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00
- ↳ mercredi : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Tout dossier d'inscription envoyé à une adresse mal libellée, déposé ou posté hors délais (cachet de la poste faisant foi) ou insuffisamment affranchi, faxé ou transmis par messagerie électronique, photocopié ou recopié sera refusé. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, ...) entraînera un refus d'admission à concourir. Tout document qui ne serait que l'impression de la page d'écran (de la pré-inscription) ou la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera rejeté. La préinscription sur internet et la demande de retrait de dossier par voie postale ont en effet un caractère individuel.

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE ÉCRITE

L'épreuve écrite se déroulera le 24 septembre 2020 :

- au Centre des expositions du Mans (1, Avenue du Parc des Expositions - 72000 Le Mans)
- au Centre de Gestion de la Sarthe (3, rue Paul Beldant-72000 Le Mans) pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve.

Le Centre de Gestion de la Sarthe se réserve la possibilité, au regard d'éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives de prévoir d'autres centres d'examens pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves. Les candidats devront se conformer strictement au centre d'épreuve, à la date et à l'horaire indiqués sur leur convocation. S'ils se présentent dans un autre lieu, ils ne seront pas admis à concourir.

Tous renseignements complémentaires pourront être communiqués sur simple demande effectuée auprès du centre de Gestion.

Toute communication du service concours à destination du candidat (convocation à l'épreuve, résultats...) s'effectuera par le biais de l'accès sécurisé du candidat consultable depuis le site internet www.cdg72.fr. Le candidat atteste au moment de son inscription être informé qu'il doit consulter régulièrement son accès sécurisé.